

7 décembre 2020

Communiqué
du Président



Fédération Départementale des Chasseurs du Cher

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

07/12/2020

PROLONGATION DE LA CHASSE DU PETIT GIBIER

Chère adhérente, cher adhérent,

Comme je m'y étais engagé auprès de vous, la fédération a demandé à M. le Préfet du département du Cher la prolongation de la période de chasse de la perdrix grise, de la perdrix rouge et du lièvre jusqu'au 31 décembre 2020 et du faisan jusqu'au 31 janvier 2021. Ces dates de prolongation ont été proposées par la fédération en adéquation avec la biologie de ces espèces, sans hypothéquer le maintien de leurs populations sur les territoires. La fédération est totalement dans son rôle.

Dans un souci d'anticipation, ce sujet avait été abordé par la fédération dès la réunion de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage le 4 novembre dernier au cours de laquelle ont été discutées et définies les modalités de régulation des espèces occasionnant des dégâts que vous connaissez. Ce point n'avait été ni inscrit à l'ordre du jour, ni débattu, n'étant pas jugé prioritaire. Seulement voilà, après plusieurs échanges avec les services de l'Etat, j'apprends que les démarches administratives nécessaires à la prolongation des périodes de chasse sont si longues et si fastidieuses que le temps nécessaire à leur déroulement va compromettre nos espoirs pour les perdrix et le lièvre. En effet, la consultation du public obligatoire pour modifier l'arrêté préfectoral d'ouverture et de clôture de la chasse, processus démocratique que je ne comprends pas et qui n'apporte rien de constructif selon moi, demande un délai de plus de 20 jours à lui seul et nous sommes déjà le 7 décembre ! Il faut ajouter à cela que depuis le 4 novembre la chasse de la perdrix a fermé le 29 novembre et que la chasse du lièvre fermera le 13 décembre. Il s'agirait donc de rouvrir la chasse de ces espèces, ce qui complexifie encore un peu plus la situation. C'est d'autant plus rageant que la fédération avait anticipé ! Vous comprendrez donc qu'à l'heure où j'écris ces lignes, la réouverture de la chasse des perdrix et la prolongation de la période de chasse du lièvre ne sont pas envisageables.

Cependant, la prolongation de la période de chasse du faisan est encore possible. J'ai donc réaffirmé aux services de l'Etat notre souhait de pouvoir chasser cette espèce jusqu'au 31 janvier 2021. Je ferai tout mon possible pour que cette demande aboutisse. Je ne manquerai pas de vous tenir informé dès que cette prolongation sera effective.

En ce qui concerne les autres espèces de petit gibier, les dates de fermetures correspondent à celles fixées par arrêtés ministériels, il n'y a donc rien que je puisse faire pour les faire modifier.

Je vous souhaite de profiter pleinement de votre passion en prenant toujours soin de respecter les règles sanitaires et de sécurité à la chasse.

Amicalement,

Le Président, F.H. de CHAMPS.